

**COMMUNE DE LANRIVAIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	<b>11</b>
En exercice	<b>11</b>
Qui ont pris part à la délibération	<b>9</b>

**Séance du 05 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 17 MARS 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

**Présents :** LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie,

**Absents excusés :** LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François

**Secrétaire de séance :** JOANNOT Alain

**Secrétaire de séance adjoint :** LE GALL Anne

**Délibération n° 2023-02-07**  
**Budget annexe Assainissement : Budget primitif**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement présenté ce jour, comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	20 920,00 €	20 920,00 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>20 920,00 €</b>	<b>20 920,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 720.00€	22 271.91 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 518.17€
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 720.00 €</b>	<b>25 790.08 €</b>
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>39 640.00€</b>	<b>46 710,08 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Affiché le

ID : 022-212201156-20230405-2023\_02\_07-BF

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix « Pour »,

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement arrêté comme présenté ci-dessus :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.
- PRECISE que les prévisions de la section d'investissement sont exceptionnellement en suréquilibre en raison de l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour les études préalables au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station, non prévue au budget prévisionnel 2023.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le 24 AVR. 2023

Le secrétaire de séance  
Alain JOANNOT  
3<sup>ème</sup> adjoint au Maire



Le Maire,  
Philippe LE JONCOUR

